Commune de
Val-de-Ruz

PROJETS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À CHF 100'000 CHACUN

Rapport au Conseil général relatif à quatre demandes de crédit d'engagement pour un total de CHF 773'000

Références : R26.002 - 749338

Auteur : Conseil communal

Date : 28.01.2026

Table des matières

1. Résumé 5
2. Projets liés aux écoles, à la jeunesse et aux sports 5
2.1. 1000912002 – Pose de stations sportives Box up – CHF 26'000 5
2.2. 1000897002 – Savagnier, étude de la réfection de la place du stand de tir – CHF 20'000 6
2.3. 1000897003 – Savagnier, étude globale de rénovation du site du stand de tir – CHF 50'000 7
2.4. 1000066042 – La Fontenelle, étude de rénovation des infrastructures de sports extérieures – CHF 20'000 7
3. Projets liés à l'énergie et à l'environnement 8
3.1. 1000023024 – STEP Les Quarres, étude d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de la biologie et en façade du bâtiment des micropolluants – CHF 50'000 8
3.2. 1000894002 – Chauffage à distance de Coffrane, remplacement des compteurs – CHF 50'000 8
3.3. 1000896002 – Chézard-Saint-Martin, modernisation du chauffage à distance – CHF 52'000 9
3.4. 1000916002 – Projets CEL pour l'énergie – CHF 38'000 9
3.5. 1000895002 – Chauffage à distance de Vilars, remplacement des compteurs – CHF 18'000 10
3.6. 1000651003 – Plan climat et énergies communal – CHF 34'000 10
3.7. 1000089008 – Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 7, remplacement de la régulation de la sous-station – CHF 35'000 11
3.8. 1000091005 – Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 9, remplacement de la régulation de la sous-station – CHF 50'000 11
4. Projets liés à la sécurité et au trafic 12
4.1. 1000903002 – Étude d'avant-projet de la traversée du village de Vilars – CHF 20'000 12
4.2. 1000888002 – Machine à laver pour masques ARI – CHF 30'000 12
4.3. 1000709003 – Dombresson, rue Chasseran, zone de rencontre – CHF 32'000 13
4.4. 1000906002 – Dombresson, allée des Peupliers, zone 30 km/h – CHF 38'000 13
4.5. 1000907002 – Fontainemelon, Vy du Mottié/route de Fontaines, création d'une zone 30 km/h – CHF 50'000 14
4.6. 1000908002 – Malvilliers, aménagements connexes de la piste cyclable – CHF 30'000 14
5. Projets liés aux infrastructures 15
5.1. 1000905002 – Montmollin, étude d'équipements du secteur 9c Vergers – CHF 60'000 15
5.2. 1000909002 – Aménagement de stationnements à vélos – CHF 70'000 15

6. Conséquences financières 16
6.1. Compte des investissements 16
6.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune 16
7. Impact sur le personnel communal 17
8. Vote à la majorité simple du Conseil général 17
9. Conclusion 17
10. Projet d'arrêté n° 1 18
11. Projet d'arrêté n° 2 19
12. Projet d'arrêté n° 3 20
13. Projet d'arrêté n° 4 21

Liste des tableaux

Tableau 1 - Pose de stations Box Up 6
Tableau 2 - Savagnier, étude de la réfection de la place du stand de tir 6
Tableau 3 - Savagnier, étude globale de rénovation du site du stand de tir 7
Tableau 4 - La Fontenelle, étude de rénovation des infrastructures de sports extérieures 7
Tableau 5 - STEP Les Quarres, étude d'une installation de panneaux photovoltaïques 8
Tableau 6 - Chauffage à distance de Coffrane, remplacement des compteurs 8
Tableau 7 - Chézard-Saint-Martin, modernisation du chauffage à distance 9
Tableau 8 - Projets CEL pour l'énergie 9
Tableau 9 - Chauffage à distance de Vilars, remplacement des compteurs 10
Tableau 10 - Plan climat et énergies communal 10
Tableau 11 - Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 7, remplacement de la régulation de la sous-station 11
Tableau 12 - Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 9, remplacement de la régulation de la sous-station 11
Tableau 13 - Étude d'avant-projet de la traversée du village de Vilars 12
Tableau 14 - Machine à laver pour masques ARI 12
Tableau 15 - Dombresson, ruz Chasseran, zone de rencontre 13
Tableau 16 - Dombresson, allée des Peupliers, zone 30 km/h 13
Tableau 17 - Fontainemelon, Vy du Mottié / Route de Fontaines, création d'une zone 30 km/h 14
Tableau 18 - Malvilliers, aménagements connexes à la piste cyclable 14
Tableau 19 - Montmollin, étude d'équipements du secteur 9c Vergers 15
Tableau 20 - Aménagement de stationnements à vélos 15
Tableau 21 - Incidences financières de l'ensemble des projets 16

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
CEL	*Communautés électriques locales*	***MWh***	*Mégawatts heure*

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Les compétences financières du Conseil communal en matière d'engagement de dépenses sont détaillées dans le règlement sur les finances communales. L'article 5.10 fixe à CHF 400'000 le cumul des crédits d'engagement et des crédits complémentaires du patrimoine administratif que peut débloquer le Conseil communal sans en référer au Conseil général et chaque crédit d'objet ne peut pas dépasser le montant de CHF 100'000.

Les projets d'investissements des exercices budgétaires précédents permettaient de respecter les limites susmentionnées. À une ou deux occasions seulement, le Conseil général a été saisi d'une demande de crédit dont le montant était inférieur à CHF 100'000 du fait que le Conseil communal avait utilisé la totalité de sa compétence financière.

Le budget des investissements 2026 contient 71 projets (voir pages 26 et suivantes du rapport sur le budget 2026), dont 27 d'un montant inférieur aux limites du règlement sur les finances, pour un total de CHF 1'093'000. La situation du budget des investissements 2026 se caractérise par une accumulation d'objets de taille modeste ainsi que d'études qui doivent déboucher sur des investissements, et qui doivent donc être comptabilisés comme tels.

Le Conseil communal dispose d'une compétence financière de CHF 400'000 par année. Il a choisi de présenter à votre Autorité 21 projets afin de respecter cette enveloppe.

La pratique adoptée jusqu'ici à Val-de-Ruz conduirait le Conseil communal à vous soumette 21 rapports complets correspondant aux 21 projets avec, à chaque fois, un rapport pour solliciter un crédit d'engagement et un rapport de clôture. Le Conseil communal considère que cette méthode est trop lourde et chronophage pour des projets dont certains coûtent CHF 20'000.

Le Conseil communal propose donc une nouvelle approche, pratiquée par d'autres communes du canton, et un rapport dans une nouvelle conception qui conserve toutefois les informations financières minimales et un explicatif succinct pour chaque projet. Afin de structurer ce rapport, les projets ont été rassemblés en quatre groupes (Écoles, jeunesse et sports ; énergie et environnement ; sécurité et trafic ; infrastructures).

2. Projets liés aux écoles, à la jeunesse et aux sports

2.1. 1000912002 – Pose de stations sportives Box Up – CHF 26'000

Aujourd'hui, 10 à 15% des espaces urbains sont relationnels : places de jeux, parcs, places de village, etc. Ces espaces publics permettent des rencontres spontanées entre des personnes qui n'ont pas prévu d'interagir. Un recul social est constaté. L'accès à des espaces publics de bonne qualité et bien entretenus peut contribuer à

améliorer la santé physique et mentale. Fort de ce constat, le service cantonal des sports a misé sur une solution innovante de partage de matériel de sport via une application mobile. Totalement gratuites à l'utilisation, autonomes énergétiquement et pourvues de panneaux solaires, les stations « Box Up » sont dotées de casiers contenant du matériel de sport, mais également de loisirs. Les casiers se déverrouillent grâce à une application.

Un essai très satisfaisant a été réalisé en 2024 dans la Commune de La Grande Béroche. Dès lors, un déploiement en coordination cantonale se met en place en 2025 et 2026. Un test du projet « Box Up » est prévu par la pose de deux casiers en 2026 : un à la piscine d'Engollon et l'autre à Fontainemelon, à la Bornicante.

Crédit sollicité		CHF	26'000
Service responsable	23	Loisirs, sports	
Fonctionnelle à quatre positions	3410	Sports	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	10%	CHF	2'600
Intérêts	1.43%	CHF	370
Charges annuelles			**2'970**

Tableau 1 - Pose de stations Box Up

2.2. 1000897002 – Savagnier, étude de la réfection de la place du stand de tir – CHF 20'000

Le terrain de sports du stand de tir de Savagnier est passablement utilisé tout au long de l'année, que ce soit pour des locations journalières mais également pour des tournois sportifs, un festival et, durant l'hiver, par l'installation d'une patinoire naturelle. Avec les années, le terrain a passablement bougé et s'affaisse de manière irrégulière. Cela pose notamment un grand problème aux « Amis de la patinoire » lorsqu'ils veulent préparer la patinoire. Une étude est donc nécessaire pour évaluer les travaux à réaliser en vue de la réfection dudit terrain.

Une autre étude va également être réalisée par le service des bâtiments concernant le bâtiment du stand de tir. L'étude permettra d'identifier les besoins des principaux utilisateurs et de chiffrer les travaux à réaliser.

Crédit sollicité		CHF	20'000
Service responsable	23	Loisirs, sports	
Fonctionnelle à quatre positions	1610	Défense militaire	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	20%	CHF	4'000
Intérêts	1.43%	CHF	290
Charges annuelles			**4'290**

Tableau 2 - Savagnier, étude de la réfection de la place du stand de tir

2.3. 1000897003 – Savagnier, étude globale de rénovation du site du stand de tir – CHF 50'000

Le stand de tir de Savagnier atteint un état de vétusté avancé. Depuis longtemps déjà, les sociétés utilisatrices du bâtiment déplorent les conditions problématiques qui y règnent. L'étude proposée doit permettre de faire le point de la situation et déterminer quels travaux sont à faire, avec quelle urgence et dans quels délais.

Crédit sollicité		CHF	50'000
Service responsable	23	Sports, loisirs	
Fonctionnelle à quatre positions	1610	Défense militaire	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	20%	CHF	10'000
Intérêts	1.43%	CHF	720
Charges annuelles			**10'720**

Tableau 3 - Savagnier, étude globale de rénovation du site du stand de tir

2.4. 1000066042 – La Fontenelle, étude de rénovation des infrastructures de sports extérieures – CHF 20'000

Les infrastructures extérieures sises autour du collège de La Fontenelle à Cernier dédiées à la pratique du sport sont vieillissantes, dans un mauvais état et plus forcément adaptées aux besoins actuels. L'étude doit identifier les besoins des principaux utilisateurs et chiffrer les travaux à réaliser.

Crédit sollicité		CHF	20'000
Service responsable	23	Loisirs, sports	
Fonctionnelle à quatre positions	3410	Sports	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	20%	CHF	4'000
Intérêts	1.43%	CHF	290
Charges annuelles			**4'290**

Tableau 4 - La Fontenelle, étude de rénovation des infrastructures de sports extérieures

3. Projets liés à l'énergie et à l'environnement

3.1. 1000023024 – STEP Les Quarres, étude d'une installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins de la biologie et en façade du bâtiment des micropolluants – CHF 50'000

La STEP d'Engollon est un très gros consommateur d'électricité (environ 900 mégawatts heure (MWh) par an). Plus de 250 MWh sont déjà produits en interne (photovoltaïque et couplage chaleur force). Les bassins de la biologie ainsi que ceux des micropolluants sont perturbés par le soleil et il se forme des algues néfastes au bon fonctionnement du processus. L'étude est destinée à réduire les coûts d'exploitation en augmentant la production d'électricité propre, et donc l'autoconsommation, de quitter la catégorie "gros consommateurs" (500 MWh par année), d'éviter les frais de contrôle et de diminuer la formation d'algues dans les bassins.

Crédit sollicité		CHF	50'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8713	Énergie verte	
Recettes éventuelles		CHF	10'000
Amortissement	20%	CHF	8'000
Intérêts	1.43%	CHF	720
Charges annuelles			**8'720**

Tableau 5 - STEP Les Quarres, étude d'une installation de panneaux photovoltaïques

3.2. 1000894002 – Chauffage à distance de Coffrane, remplacement des compteurs – CHF 50'000

Les compteurs de Coffrane ne respectent plus les normes en vigueur et ne garantissent plus la fiabilité des données pour la facturation. Des vannes manquent pour faciliter leur remplacement. Cette opération permet de moderniser l'installation en y ajoutant des vannes supplémentaires et en remplaçant les compteurs existants.

Crédit sollicité		CHF	50'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8791	Entreprises de chauffage à distance (soumis TVA)	
Recettes éventuelles		CHF	9'300
Amortissement	6.5%	CHF	2'400
Intérêts	1.43%	CHF	720
Charges annuelles			**3'120**

Tableau 6 - Chauffage à distance de Coffrane, remplacement des compteurs

3.3. 1000896002 – Chézard-Saint-Martin, modernisation du chauffage à distance – CHF 52'000

Plusieurs composants du chauffage à distance de Chézard-Saint-Martin sont vétustes et nécessitent un remplacement dans les plus brefs délais. De plus, l'opportunité de relier l'immeuble communal Grand'Rue 64 est à étudier.

Crédit sollicité		CHF	52'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8791	Entreprises de chauffage à distance (soumis TVA)	
Recettes éventuelles		CHF	9'600
Amortissement	20%	CHF	7'700
Intérêts	1.43%	CHF	740
Charges annuelles			**8'440**

Tableau 7 - Chézard-Saint-Martin, modernisation du chauffage à distance

3.4. 1000916002 – Projets CEL pour l'énergie – CHF 38'000

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité dès janvier 2026 permet la création de groupements de consommateurs locaux. Notre anticipation et notre proactivité sont indispensables afin d'avoir une vision globale des opportunités et besoins. Une ou des communautés électriques locales (CEL) inciteront les privés (particuliers et entreprises) à investir dans le solaire photovoltaïque et contribueront à mieux exploiter les installations solaires communales.

Le but de l'étude consiste à avoir une vue d'ensemble des possibilités d'implanter des CEL sur le territoire communal, définir le ou les modèles et le ou les périmètres les plus pertinents et d'estimer les coûts de leur exploitation.

Crédit sollicité		CHF	38'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8790	Combustibles	
Recettes éventuelles		CHF	13'200
Amortissement	20%	CHF	5'000
Intérêts	1.43%	CHF	540
Charges annuelles			**5'540**

Tableau 8 - Projets CEL pour l'énergie

3.5. 1000895002 – Chauffage à distance de Vilars, remplacement des compteurs – CHF 18'000

Les compteurs à Vilars ne respectent plus les normes en vigueur et ne garantissent plus la fiabilité des données pour la facturation.

Crédit sollicité		CHF	18'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8791	Entreprises de chauffage à distance (soumis TVA)	
Recettes éventuelles		CHF	3'300
Amortissement	6.5%	CHF	900
Intérêts	1.43%	CHF	260
Charges annuelles			**1'160**

Tableau 9 - Chauffage à distance de Vilars, remplacement des compteurs

3.6. 1000651003 – Plan climat et énergies communal – CHF 34'000

En 2021, la Commune a validé son plan communal des énergies. Deux ans plus tard, le Grand Conseil décide d'avancer l'objectif de neutralité carbone pour le Canton et les communes à 2040. Un délai est fixé à 2035 pour intégrer le volet climatique au plan des énergies déjà validé. Mettre à jour ce plan permet de mieux prioriser tous les projets en lien avec les thématiques climat & énergie.

Crédit sollicité		CHF	34'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8790	Combustibles	
Recettes éventuelles		CHF	6'800
Amortissement	10%	CHF	2'700
Intérêts	1.43%	CHF	490
Charges annuelles			**3'190**

Tableau 10 - Plan climat et énergies communal

3.7. 1000089008 – Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 7, remplacement de la régulation de la sous-station – CHF 35'000

Le potentiel d'économie d'énergie reste encore très intéressant à la halle de spectacle de Savagnier (Corbes 7). La régulation est très vieille et ne communique pas avec la nouvelle régulation Master de la chaufferie. De plus, la régulation ne permet pas de tenir compte des prévisions météorologiques ni du comportement des utilisateurs.

Crédit sollicité		CHF	35'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8791	Entreprises de chauffage à distance (soumis TVA)	
Recettes éventuelles		CHF	6'500
Amortissement	6.5%	CHF	1'700
Intérêts	1.43%	CHF	500
Charges annuelles			**2'200**

Tableau 11 - Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 7, remplacement de la régulation de la sous-station

3.8. 1000091005 – Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 9, remplacement de la régulation de la sous-station – CHF 50'000

Le potentiel d'économie d'énergie reste encore très intéressant au collège de Savagnier (Corbes 9). La régulation est très vieille et ne communique pas avec la nouvelle régulation Master de la chaufferie. De plus, la régulation ne permet pas de tenir compte des prévisions météorologiques ni du comportement des utilisateurs.

Crédit sollicité		CHF	50'000
Service responsable	31	Énergie	
Fonctionnelle à quatre positions	8791	Entreprises de chauffage à distance (soumis TVA)	
Recettes éventuelles		CHF	9'300
Amortissement	10%	CHF	3'700
Intérêts	1.43%	CHF	720
Charges annuelles			**4'420**

Tableau 12 - Chauffage à distance de Savagnier, Corbes 9, remplacement de la régulation de la sous-station

4. Projets liés à la sécurité et au trafic

4.1. 1000903002 – Étude d'avant-projet de la traversée du village de Vilars – CHF 20'000

Le service des ponts et chaussées (SPCH) prévoit d'entreprendre l'étude pour la réfection totale de la traversée du village de Vilars. Le village est structuré par la route cantonale (RC) 2170 qui traverse le village du sud au nord. L'état de la chaussée est très dégradé et demande une plus grande sécurisation des usagers, principalement vers le collège. Le mandat d'ingénieur civil consiste à étudier le renforcement de la sécurité en général et particulièrement celui destiné aux usagers les plus vulnérables, à évaluer la fonctionnalité des systèmes d'évacuation des eaux de surface, à étudier les mesures d'amélioration des cheminements piétonniers et voies cyclables, à évaluer la qualité des raccordements des routes communales, chemins, placettes privées et habitations et à étudier si des mesures d'intégration paysagère de la zone sont possibles. Le coût représente la part communale dont le projet est porté par le Canton.

Crédit sollicité		CHF	20'000
Service responsable	25	Travaux publics	
Fonctionnelle à quatre positions	6150	Routes communales	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	20%	CHF	4'000
Intérêts	1.43%	CHF	290
Charges annuelles			**4'290**

Tableau 13 - Étude d'avant-projet de la traversée du village de Vilars

4.2. 1000888002 – Machine à laver pour masques ARI – CHF 30'000

Les masques pour les appareils de protection de la respiration du personnel sapeur-pompier doivent être régulièrement lavés et séchés afin de garantir le respect des règles d'hygiène dans ce domaine. Cet achat permet de satisfaire aux normes d'hygiène en vigueur et d'alléger la manutention du matériel.

Crédit sollicité		CHF	30'000
Service responsable	19	Sécurité	
Fonctionnelle à quatre positions	1506	Service du feu	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	10%	CHF	3'000
Intérêts	1.43%	CHF	430
Charges annuelles			**3'430**

Tableau 14 - Machine à laver pour masques ARI

4.3. 1000709003 – Dombresson, rue Chasseran, zone de rencontre – CHF 32'000

Le chemin du Ruz Chasseran est une route communale collectrice desservant les quartiers, ainsi que les emplois et les services (écoles, Fondation Borel, crèche, cabinet médical, éco point et déchèterie). Ce chemin est emprunté par de nombreux écoliers. La création d'une zone de rencontre entre les écoles et la déchèterie permettra de sécuriser les écoliers et les usagers du point de collecte.

Crédit sollicité		CHF	32'000
Service responsable	19	Sécurité	
Fonctionnelle à quatre positions	6150	Routes communales	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	2%	CHF	600
Intérêts	1.43%	CHF	460
Charges annuelles			**1'060**

Tableau 15 - Dombresson, ruz Chasseran, zone de rencontre

4.4. 1000906002 – Dombresson, allée des Peupliers, zone 30 km/h – CHF 38'000

L'allée des Peupliers est une route communale collectrice qui relie la route du Rin (dédiée à la mobilité douce), l'entreprise Codec, la déchèterie ainsi que les emplois, les écoles et les habitants situés le long du chemin du Ruz Chasseran à l'axe principal qu'est la route du Seyon-Grand'Rue.

La création d'une zone 30 km/h sur cette route permettra de favoriser la mobilité douce, notamment par la création d'un trottoir traversant au débouché sur la route cantonale. Elle aura aussi vocation à sécuriser les piétons et les cyclistes et permettre une continuité dans le déplacement piétonnier provenant de la piste cyclable et piétonnière depuis le giratoire du Moulin des Sauges.

Crédit sollicité		CHF	38'000
Service responsable	19	Sécurité	
Fonctionnelle à quatre positions	6150	Routes communales	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	2%	CHF	800
Intérêts	1.43%	CHF	540
Charges annuelles			**1'340**

Tableau 16 - Dombresson, allée des Peupliers, zone 30 km/h

4.5. 1000907002 – Fontainemelon, Vy du Mottié/route de Fontaines, création d'une zone 30 km/h – CHF 50'000

Les routes de Fontaines et de la Vy du Mottié sont des routes communales collectrices qui desservent l'usine ETA SA. Les arrêts de bus à proximité et la présence de parkings d'entreprises génèrent une importante fréquentation piétonne. La création d'une zone 30 km/h dans ce secteur permettra d'harmoniser les besoins des différents usagers. Elle aura aussi vocation à sécuriser les piétons et plus particulièrement les employés de l'usine et les cyclistes, à diminuer les conséquences d'éventuels accidents, à modérer la vitesse des usagers motorisés et à harmoniser le régime de vitesse sur les rues communales du village.

Crédit sollicité		CHF	50'000
Service responsable	19	Sécurité	
Fonctionnelle à quatre positions	6150	Routes communales	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	2%	CHF	1'000
Intérêts	1.43%	CHF	720
Charges annuelles			**1'720**

Tableau 17 - Fontainemelon, Vy du Mottié / Route de Fontaines, création d'une zone 30 km/h

4.6. 1000908002 – Malvilliers, aménagements connexes de la piste cyclable – CHF 30'000

Pour permettre l'installation de Groupe E SA à Malvilliers, l'association transports et environnement (ATE) a exigé, pour ne pas recourir contre la décision de levée d'opposition, de mettre en place des mesures de mobilité douce à destination de la zone d'activités économiques de Malvilliers. Selon la convention signée à cet effet, il s'agit de relier le site de Malvilliers à l'itinéraire cyclable SuisseMobile n° 22 et de mettre en place un réseau de vélo-partage.

Si les "hubs" des vélos à Boudevilliers et aux Geneveys-sur-Coffrane sont de conception simple, sans couvert, il s'agit de mettre à disposition un emplacement permettant le stationnement de tous types de vélos à proximité directe de l'arrêt de bus qui sera créé pour la desserte du site de Malvilliers, en prévision d'une possible électrification de la flotte.

Crédit sollicité		CHF	30'000
Service responsable	30	Mobilités	
Fonctionnelle à quatre positions	6220	Trafic régional et d'agglomération	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	5%	CHF	1'500
Intérêts	1.43%	CHF	430
Charges annuelles			**1'930**

Tableau 18 - Malvilliers, aménagements connexes à la piste cyclable

5. Projets liés aux infrastructures

5.1. 1000905002 – Montmollin, étude d'équipements du secteur 9c Vergers – CHF 60'000

En regard du plan d'équipements validé par le Conseil général le 29 avril 2024, il s'agit d'équiper certains secteurs dans les cinq ans dès la sanction du plan d'aménagement local par le Conseil d'État (eaux claires et usées, eau potable, routes, etc.) afin de permettre la construction des bâtiments et la densification du secteur. L'étude doit permettre de chiffrer la réalisation de ces équipements.

Crédit sollicité		CHF	60'000
Service responsable	29	Développement territorial	
Fonctionnelle à quatre positions	7900	Aménagement du territoire	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	20%	CHF	12'000
Intérêts	1.43%	CHF	860
Charges annuelles			**12'860**

Tableau 19 - Montmollin, étude d'équipements du secteur 9c Vergers

5.2. 1000909002 – Aménagement de stationnements à vélos – CHF 70'000

Il s'agit de la réalisation d'aménagements urbains pour la création de stationnements à vélos dans les villages de Cernier, les Geneveys-sur-Coffrane, Boudevilliers, Montmollin et Chézard-Saint-Martin inscrits dans le plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) découlant des dispositions de la loi sur la mobilité douce (LMD).

Crédit sollicité		CHF	70'000
Service responsable	30	Mobilités	
Fonctionnelle à quatre positions	6220	Trafic régional et d'agglomération	
Recettes éventuelles		CHF	0
Amortissement	10%	CHF	7'000
Intérêts	1.43%	CHF	1'000
Charges annuelles			**8'000**

Tableau 20 - Aménagement de stationnements à vélos

6. Conséquences financières

6.1. Compte des investissements

Les crédits d'investissement sollicités auprès de votre Conseil s'élève à CHF 773'000 au total. Ils sont pris en charge par la Commune sous les différents chapitres mentionnés dans le titre de chaque point relatif à un investissement.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2026, s'élève à CHF 689'800.

6.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Les charges annuelles au compte de résultat pour la Commune s'élèvent à CHF 93'690 par an dès 2026.

		TOTAL
Dépense brute TTC cumulée		773'000
Récupération TVA cumulée		15'00
Dépense nette cumulée		757'800
Subventions cumulées attendues		0
Prélèvements cumulés aux taxes (HT)		68'000
Participations cumulées de tiers		0
Investissements nets cumulés		**689'800**
Amortissements cumulé (taux moyen)	11.97%	82'600
Intérêts cumulés de la dette (taux)	1.43%	11'090
Charge totale annuelle cumulée au compte d'exploitation		93'690
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation		0.1650

Tableau 21 - Incidences financières de l'ensemble des projets

7. Impact sur le personnel communal

La réalisation des projets est prévue avec l'effectif de personnel communal usuel. Il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire hors de ceux déjà prévu.

8. Vote à la majorité simple du Conseil général

Les présentes demandes de crédits d'engagements, prévues au budget d'investissement 2026, sont de nouvelles dépenses uniques, inférieures à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

9. Conclusion

Le présent rapport constitue une nouveauté pour la Commune et se veut un moyen pragmatique de respecter les prérogatives de chaque Autorité ainsi que de limiter la bureaucratie à son minimum. C'est une démarche qui se veut facilitatrice et pragmatique. Les descriptifs ont été rédigés de manière aussi brève que possible et aussi détaillée que nécessaire, avec l'espoir que l'équilibre trouvé soit conforme à vos attentes.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter les projets d'arrêté qui l'accompagnent.

Veuillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 janvier 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
R. Tschopp	P. Godat

10. Projet d'arrêté n° 1

Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à un crédit d'engagement global de CHF 116'000 pour les projets 2026 liés aux écoles, à la jeunesse et aux sports

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 28 janvier 2026 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État de des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement global de CHF 116'000 est accordé au Conseil communal pour les projets 2026 liés aux écoles, à la jeunesse et aux sports.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée aux comptes des investissements 1000912002, amortie au taux de 10%, 1000897002 amortie au taux de 20%, 1000897003 amortie au taux de 20%, 1000066042 amortie au taux de 20%, déduction faite des éventuelles subventions, prélèvements aux taxes ou participations de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 16 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente	Le secrétaire
C. Geiser	Y. Tanner

11. Projet d'arrêté n° 2

Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à un crédit d'engagement global de CHF 327'000 pour les projets 2026 liés à l'énergie et à l'environnement

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 28 janvier 2026 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État de des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement global de CHF 327'000 est accordé au Conseil communal pour les projets 2026 liés à l'énergie et à l'environnement.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée aux comptes des investissements 1000023024, amortie au taux de 20%, 1000894002 amortie au taux de 6.5%, 1000896002 amortie au taux de 20%, 1000916002 amortie au taux de 20%, 1000895002 amortie au taux de 6.5%, 1000651003 amortie au taux de 10%, 1000089008 amortie au taux de 6.5%, 1000091005 amortie au taux de 10%, déduction faite des éventuelles subventions, prélèvements aux taxes ou participations de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 16 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente	Le secrétaire
C. Geiser	Y. Tanner

12. Projet d'arrêté n° 3

Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à un crédit d'engagement global de CHF 200'000 pour les projets 2026 liés à la sécurité et au trafic

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 28 janvier 2026 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État de des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement global de CHF 200'000 est accordé au Conseil communal pour les projets 2026 liés à la sécurité et au trafic.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée aux comptes des investissements 1000903002, amortie au taux de 20%, 1000888002 amortie au taux de 10%, 1000709003 amortie au taux de 2%, 1000906002 amortie au taux de 2%, 1000907002 amortie au taux de 2%, 1000908002 amortie au taux de 5%, déduction faite des éventuelles subventions, prélèvements aux taxes ou participations de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 16 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente	Le secrétaire
C. Geiser	Y. Tanner

13. Projet d'arrêté n° 4

Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à un crédit d'engagement global de CHF 130'000 pour les projets 2026 liés aux infrastructures

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 28 janvier 2026 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État de des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement global de CHF 130'000 est accordé au Conseil communal pour les projets 2026 liés aux infrastructures.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée aux comptes des investissements 1000905002, amortie au taux de 20%, 1000909002 amortie au taux de 10%, déduction faite des éventuelles subventions, prélèvements aux taxes ou participations de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 16 février 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente	Le secrétaire
C. Geiser	Y. Tanner